



CentraleSupélec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupelec Alumni

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association CentraleSupelec Alumni,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CentraleSupelec Alumni relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Tracq-Sengeissen



CENTRALESUPÉLEC ALUMNI

CENTRALESUPELEC ALUMNI

8 rue Jean Goujon

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS 2023

CENTRALESUPELEC ALUMNI

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7
COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS	18

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/2022
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- logiciels	144 727	124 459	20 268	20 258
- immobilisations incorporelles en-cours	14 588		14 588	15 585
Immobilisations corporelles				
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles	225 938	205 071	20 867	27 514
Immobilisations financières				
- Autres participations	970 568	5 000	965 568	963 168
- Créances rattachées à des participations	5 000	5 000	-	-
- Autres titres immobilisés	439 509	5 820	433 689	363 155
- Prêts	50 982	34 200	16 782	13 567
-Autres immobilisations financières	542		542	542
TOTAL 1	1 851 855	379 550	1 472 305	1 403 789
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
- Marchandises	43 127	43 028	99	99
Avances et acomptes versés sur commandes	-		-	360
Créances				
- Clients	56 944	1 630	55 314	59 187
- Autres créances	15 092	-	15 092	16 864
Valeurs mobilières de placement	5 039 153		5 039 153	4 000 000
Disponibilités	1 172 217		1 172 217	2 034 082
Charges constatées d'avance	96 287		96 287	78 124
TOTAL 2	6 422 820	44 658	6 378 162	6 188 716
TOTAL ACTIF 1+2	8 274 674	424 208	7 850 466	7 592 505

CENTRALESUPELEC ALUMNI

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en euros)	Exercice clos le 31/12/2023	Exercice clos le 31/12/2022
Fonds propres associatifs		
- Fonds associatif sans droit de reprise	3 286 251	3 286 251
- Réserves	372 667	372 667
- Report à nouveau	3 171 216	154 995
- Résultat net	317 393	3 016 221
TOTAL 1	7 147 527	6 830 134
Fonds dédiés		
- Sur autres ressources	11 200	11 200
TOTAL 2	11 200	11 200
Provisions pour risques et charges	55 193	91 889
TOTAL 3	55 193	91 889
Dettes		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 718	77 934
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 813	185 542
- Dettes fiscales et sociales	170 873	179 336
- Autres dettes	30 716	48 467
Produits constatés d'avance	236 426	168 003
TOTAL 4	636 546	659 282
TOTAL PASSIF 1+2+3+4	7 850 466	7 592 505

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	2023	2022
- Production vendue de biens	211 449	213 412
- Production vendue de services	492 898	453 273
Chiffres d'affaires net	704 347	666 685
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	37 595	8 820
- Cotisations	872 475	971 440
- Autres produits	24 089	98 474
- Subventions d'exploitation	-	-
Produits de tiers financeurs	-	-
- Concours publics et subventions d'exploitation		
- Subventions		
- Produits liés à des financements réglementaires		
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
- Ressources liées à la générosité du public		
*Dons manuels		
*Mécénats		
*Legs, donations et assurances-vie		
- Contributions financières		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 638 506	1 745 419
- Achats de marchandises	-	-
- Variation de stocks	-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
- Autres achats et charges externes	1 445 720	1 185 533
- Impôts, taxes et versements assimilés	15 588	66 643
- Salaires et traitements	524 628	550 132
- Charges sociales	187 511	253 644
- Dotations aux amortissements	30 146	41 690
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	12 217
- Autres charges	56 404	52 084
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 259 997	2 161 943
RESULTAT D'EXPLOITATION	(621 491)	(416 524)

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - Suite	2023	2022
Perte supportée ou bénéfice transféré		
- Produits financiers de participation	821 444	472 440
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	140 668	8 629
- Autres intérêts et produits assimilés	14 369	5 780
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	976 481	486 849
- Dotations financières aux amortissements et provisions	10 820	-
- Autres charges financières	237	464
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	11 057	464
RESULTAT FINANCIER	965 424	486 385
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	343 933	69 861
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	5 979
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	350	3 700 000
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-	4 588
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	350	3 710 567
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 288	-
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	764 207
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 288	764 207
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(938)	2 946 360
- Impôt sur les bénéfices	25 602	
TOTAL DES PRODUITS	2 615 337	5 942 835
TOTAL DES CHARGES	2 297 944	2 926 614
EXCEDENT OU (DEFICIT)	317 393	3 016 221

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	224 000	180 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	224 000	180 000
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	224 000	180 000
TOTAL	224 000	180 000

CENTRALESUPELEC ALUMNI

ANNEXE

PREAMBULE

L'association CentraleSupélec Alumni a pour but d'établir entre tous les diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale de Paris et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, des relations amicales, de solidarité et d'entraide.

Elle assure tant en France qu'à l'étranger la défense des titres et des diplômes délivrés par ces écoles, ainsi que la promotion des études scientifiques et du métier d'ingénieur.

Elle crée également des relations fortes et de proximité entre les diplômés et les élèves de l'Ecole CentraleSupélec.

Elle représente l'ensemble de ses Membres et défend leurs intérêts communs. Elle les accompagne tout au long de leur parcours professionnel et personnel, et leur facilite l'accès à l'emploi.

Elle contribue au rayonnement de la communauté CentraleSupélec au travers de tous ses groupements et de tous ses membres.

Les moyens d'action de CentraleSupélec Alumni, sont :

- la tenue et la mise à jour du fichier des diplômés de l'Ecole CentraleSupélec, de l'Ecole Centrale et de l'Ecole Supérieure d'Electricité, ainsi que la diffusion de l'annuaire des diplômés,
- la réalisation d'études, la publication de revues et d'ouvrages scientifiques et sociétaux,
- la participation à des conférences, congrès et rencontres en tous genres, ou leur organisation,
- l'entraide envers les élèves ou les diplômés, conjoints et ascendants par l'attribution d'aides ou de prêts,
- l'aide et conseils en matière de carrières et d'emplois,
- l'attribution de prix et de bourses,
- la constitution de promotions et groupements internationaux, régionaux et professionnels,
- le dépôt et la protection de toutes les marques nécessaires à son développement.

L'Association est à but non lucratif, les principales actions qu'elle mène sont réalisées bénévolement par ses Membres.

1.- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les produits financiers qui comprennent essentiellement les dividendes versés par la filiale Maison des Centraliens, ont fortement augmenté au cours de l'exercice, passant de 487K€ en 2022 à 976K€ en 2023. L'Association a également placé la trésorerie issue de la vente du bâtiment Gourgaud en comptes à terme qui ont commencé à produire leurs intérêts en 2023.

2.- REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. CADRE COMPTABLE DE REFERENCE

Les comptes de l'Association sont établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Il n'est intervenu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

2.2. DUREE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois.

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ACTIF

2.3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent notamment les dépenses afférentes au site internet de l'association.

Les amortissements sont calculés linéairement sur 3 ou 5 ans.

2.3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation estimée.

Les principales durées retenues en fonction de la nature des immobilisations concernées sont :

- | | |
|---|-----------|
| - Aménagements, agencements et installations : | 10 ans |
| - Travaux de rénovation des salons : | 10 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau, informatique et audiovisuel | 3 à 5 ans |

2.3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

Les titres de participations sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité. Si celle-ci est inférieure à celle à laquelle les titres sont enregistrés à l'actif, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément à ses statuts, l'Association CentraleSupélec Alumni est amenée à consentir des prêts dits d'honneur à certains anciens élèves. Une provision pour dépréciation est constatée sur les prêts dont le recouvrement s'avère compromis.

2.3.4. STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks, qui concernent des articles destinés à la vente, sont valorisés selon la méthode du premier entré/premier sorti (FIFO). Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles présentant une perte de valeur avérée par rapport à leur valeur de réalisation.

2.3.5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'existe un risque de non-recouvrement des créances.

2.3.6. DISPONIBILITES

La trésorerie, constituée des comptes bancaires, est enregistrée à sa valeur nominale. Outre les disponibilités propres de l'Association, elle comprend les disponibilités placées sous forme de compte sur livret revenant aux groupements et aux promotions disposant de leurs propres comptes bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (first in, first out).

2.3.7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste enregistre la part des charges rattachables à l'exercice suivant.

2.4. REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN PASSIF

2.4.1. FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs comprennent notamment les fonds propres qui s'entendent sans droit de reprise. Ils sont composés du :

- fonds de dotation qui garantit la solvabilité de l'Association à l'égard des tiers ;
- fonds de fondation et de secours qui contribue à apporter les ressources nécessaires aux entraides allouées par l'Association ;
- fonds de réserve constitué des autres ressources de l'Association qui concourent à l'équilibre de son fonctionnement et de ses activités.

Les donations et les legs avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.

2.4.2. FONDS DEDIES

Les fonds dédiés de 11 200 € proviennent de la fusion avec l'association des Supélec au 1^{er} janvier 2020.

2.4.3. FISCALITE

Au regard de la TVA, l'Association a un statut d'assujetti partiel qui conduit à appliquer un coefficient de déduction partiel sur la TVA grevant les charges et les investissements.

En matière d'impôt sur les sociétés, l'Association a identifié un secteur d'activité dit lucratif taxable à cet impôt.

2.4.4. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits perçus en 2023 relatifs à 2024 sont enregistrés en produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice. Il s'agit des cotisations et des dons versés avec la cotisation ainsi que les abonnements à la revue.

Ils comprennent également les produits liés aux activités des groupes et promotions prévues pour 2024.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.- AUTRES DONNEES CHIFFREES

3.1. IMMOBILISATIONS BRUTES (en euros)

	31/12/2022	VARIATIONS DE L'EXERCICE			31/12/2023
	IMMOBILISATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS OU AUGMENTATION	CESSIONS ET MISES AU REBUT OU DIMINUTION	VIREMENT DE POSTE A POSTE	IMMOBILISATIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	155 992	11 744	23 009	-	144 727
Immobilisations incorporelles en cours	15 585	5 255		6 252	14 588
<i>Sous-total (I)</i>	171 577	16 999	23 009	6 252	159 315
Immobilisations corporelles					
Terrains	-		-		-
Constructions	-		-		-
Installations, agencements	24 971	-	-		24 971
Matériel de bureau et informatique	133 816	11 766	15 265		130 317
Mobilier de bureau	70 650		-		70 650
Immobilisations en cours	-				-
<i>Sous-total (II)</i>	229 437	11 766	15 265	-	225 938
Immobilisations financières					-
Participations et créances rattachées	973 168	2 400			975 568
Autres titres immobilisés	363 155	77 041	688		439 509
Prêts et autres immobilisations financières	43 309	10 000	1 785		51 524
<i>Sous-total (III)</i>	1 379 632	89 441	2 473	-	1 466 601
TOTAL (I)+(II)+(III)	1 780 646	118 206	40 747	6 252	1 851 854

Les immobilisations financières concernent notamment les participations détenues par l'association CentraleSupélec Alumni à savoir (en euros) :

- La Maison des Centraliens SA	916.098
- CentraleSupélec Exed	49.470
- Manageurs SARL	5.000
Participations	970.568

Les titres de Manageurs SARL, à savoir 5.000 €, ainsi que la créance rattachée à cette participation, à savoir 5.000 €, sont dépréciés en totalité, soit 10.000 € au total.

Les prêts et les autres immobilisations financières bruts sont notamment composés des prêts d'honneur pour 47.200 €. Leur échéance est généralement à plus d'un an. Les prêts et entrades présentant un risque de non-récupération sont dépréciés. Au 31 décembre 2023, cette dépréciation s'élève à 34.200 €.

Les « autres titres immobilisés » comprennent des titres de SCPI pour 63.667 € et un placement en contrat de capitalisation (298.800 €) souscrit par l'Association en 2017 pour une durée initiale de 9 ans.

En 2023, l'Association a souscrit à l'appel de tranche initiale du FPCI CentraleSupélec Venture pour un montant de 76.269€.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.2. AMORTISSEMENTS (en euros)

	31/12/2022	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2023
	AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	AMORTISSEMENTS SUR ELEMENTS SORTIS	AMORTISSEMENTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<i>Immobilisations incorporelles (I)</i>	135 734	11 734	23 009	124 459
Immobilisations corporelles				
- Terrain	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Installations et agencements	22 740	578	-	23 318
- Matériel de bureau et informatique	111 122	17 080	15 264	112 938
- Mobilier	68 060	755	-	68 815
<i>Sous-total (II)</i>	201 922	18 413	15 264	205 071
TOTAL (I) + (II)	337 656	30 147	38 273	329 530

3.3. STOCKS DE MARCHANDISES

Ils concernent principalement des livres et des articles (cravates, tee-shirts, sacs, etc.) destinés à la vente. Ils donnent lieu, le cas échéant, à dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.4. AUTRES CREANCES (VALEUR NETTE)

	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs		
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Divers personnel	1 600	9 430
Impôts sur bénéfices		
Taxe sur les salaires		2 212
TVA déductible	12 321	3 416
Crédit de TVA		
TVA à régulariser		
Produits à recevoir		
Autres créances	1 171	1 806
TOTAL	15 092	16 864

Toutes les autres créances ont une échéance à un an au plus.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.5. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	31/12/2022	VARIATIONS DE L'EXERCICE		31/12/2023
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Autres participations (I)	5 000			5 000
Créances rattachées à des participations (II)	5 000			5 000
Prêts (III)	29 200	5 000		34 200
Autres titres immobilisés (IV)		5 820		5 820
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Stocks	43 028			43 028
Clients	1 780		150	1 630
Autres créances	-			-
<i>Sous-total (V)</i>	<i>44 808</i>	-	<i>150</i>	<i>44 658</i>
Provisions retraite	59 657	-	28 496	31 161
Provisions pour risques et charges (VI)	32 232	-	8 200	24 032
TOTAL (I) à (VI)	175 897	10 820,00	36 846	149 871
Dotations et reprises d'exploitation		-	36 846	
Dotations et reprises financières		10 820	-	
Dotations et reprises exceptionnelles		-	-	

3.6. ANALYSE DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

	31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Changement de méthode	Résultat N	31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 286 251				3 286 251
Réserves	372 668				372 668
Report à nouveau	154 995	3 016 221			3 171 216
Résultat net	3 016 221	(3 016 221)		317 393	317 393
TOTAL	6 830 135	0	-	317 393	7 147 528

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.7. DETTES INSCRITES AU BILAN

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Clients créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170 813	185 542
Personnel	52 633	71 579
Organismes sociaux	71 720	93 010
Autres impôts (taxe sur les salaires)	1 006	
TVA collectée-à décaisser	16 621	10 041
Divers TVA		274
Autres impôts et taxes assises sur les salaires	28 891	4 432
Autres dettes	30 718	48 467
TOTAL	372 402	413 345

L'ensemble des dettes à une échéance à un an au plus.

3.8. ENTREPRISES LIEES

Les relations avec les entreprises liées à l'Association pour l'exercice 2023 sont décrites dans le tableau suivant :

Créances	Compte courant Managers	5 000
	Client CS EXED	-
	Client Managers	-
	Client MAISON DES CENTRALIENS	-
	Total	5 000

Dettes	Fournisseur MAISON DES CENTRALIENS	15 450
---------------	------------------------------------	---------------

Charges	CS EXED	-
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	293 316
	Total	293 316

Produits	CS EXED	3 000
	MANAGEURS	-
	MAISON DES CENTRALIENS	60 000
	Total	63 000

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.9. ANALYSE DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer enregistrées parmi les dettes au passif du bilan concernent des factures fournisseurs non parvenues pour 35.356 € et des charges de personnel pour 83.541 € (provision pour congés payés, primes et les charges sociales y afférentes).

3.10. ANALYSE DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation se rapportant à l'exercice suivant pour 96.287 €.

Les produits constatés d'avance qui au 31 décembre 2023 s'élèvent à 236.426 € couvrent, entre autres, les cotisations, les dons et les abonnements encaissés avant la clôture de l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant.

3.11. EFFECTIF, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

- L'effectif salarié moyen a été de 8 personnes, réparti en 6 cadres et 2 employés ou agents de maîtrise.

- Au 31 décembre 2023, les indemnités de fin de carrière ont été évaluées à 31.161 €. Les principales hypothèses retenues pour déterminer cet engagement sont :

-taux d'actualisation : 3.17 %

-taux de revalorisation des salaires estimé à 2% par an,

-charges sociales patronales : taux de 45% dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite,

-droits conventionnels : Ingénieurs et cadres de la métallurgie,

-turnover : faible,

-départ à l'initiative du salarié : 100%.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.12. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	2023	2022
Régie publicitaire	120 750	114 000
Abonnements revue CSA	87 807	95 826
Autres	2 892	3 586
<i>Sous total</i>	211 449	213 412
Ventes de services (1)	492 898	453 273
TOTAL	704 347	666 685

(1) dont produits liés aux activités des groupes et promotions en 2023 pour 366.674 € (350.411 € en 2022).

3.13. COTISATIONS

Les cotisations 2023 s'élèvent à 872.475 € contre 971.440 € en 2022.

3.14. CONTRIBUTION DES COMPOSANTES AUX CHARGES D'EXPLOITATION

La part des charges d'exploitation provenant des activités des groupes et promotions s'est élevée en 2023 à 337.831 €.

3.15. RESULTAT FINANCIER

Il provient essentiellement du dividende distribué en 2023 par la MAISON DES CENTRALIENS pour un montant de 821.444 €.

3.16. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2023, il correspond essentiellement à une charge de régularisation de dette sociale sur exercice antérieur.

3.17. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

CENTRALESUPELEC ALUMNI

3.18. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en euros	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice cbs	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
1. Filiales détenues à + 50%											
Maison des Centraliens SA	305 848	14 159 803	82%	916 098	916 098			2 357 891	771 252	821 444	
2. Participations détenues entre 10 et 50%											
CS Exed (ex Centrale Recherche SA) (*)	350 000	3 458 155	32%	49 470	49 470			7 914 509	439 840	-	
Managers SARL (*)	25 000	(4 938)	20%	5 000	-	5 000		119 100	(5)	-	

(*) il s'agit des données 2022 qui sont les dernières informations disponibles et approuvées à ce jour

4.- EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Aucun événement, postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes ou sur l'information donnée dans l'annexe, n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.

5.- ENGAGEMENTS RECUS

Engagement hors bilan	Montant
Garantie financière reçue GROUPAMA	100 000
Contre-garantie BPI au titre du PGE	136 165
Total	236 165

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT VENTILE ASSOCIATION/GROUPES ET PROMOTIONS

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31/12/2023			2022
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Production vendue de biens	211 449	-	211 449	213 412
- Production vendue de services	126 224	366 674	492 898	453 273
Chiffres d'affaires net	337 673	366 674	704 347	666 685
- Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	37 595		37 595	8 820
- Cotisations	872 475		872 475	971 440
- Autres produits	24 089		24 089	98 474
- Subvention d'exploitation	-		-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 271 832	366 674	1 638 506	1 745 419
- Achats de marchandises			-	-
- Variation de stocks			-	-
- Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
- Autres achats et charges externes	1 107 889	337 831	1 445 720	1 185 533
- Impôts, taxes et versements assimilés	15 588		15 588	66 643
- Salaires et traitements	524 628		524 628	550 132
- Charges sociales	187 511		187 511	253 644
- Dotations aux amortissements	30 146		30 146	41 690
- Dotations aux provisions sur actif circulant	-		-	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-		-	12 217
- Autres charges	56 404	-	56 404	52 084
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 922 166	337 831	2 259 997	2 161 943
RESULTAT D'EXPLOITATION	(650 334)	28 843	(621 491)	(416 524)
Perte supportée ou bénéfice transféré				
- Produits financiers de participation	821 444		821 444	472 440
- Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif	140 668		140 668	8 629
- Autres intérêts et produits assimilés	14 362	7	14 369	5 780
- Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	976 474	7	976 481	486 849
- Dotations financières aux amortissements et provisions	10 820		10 820	-
- Autres charges financières	237		237	464
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	11 057	-	11 057	464
RESULTAT FINANCIER	965 417	7	965 424	486 385
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	315 083	28 850	343 933	69 861

CENTRALESUPELEC ALUMNI

COMPTE DE RESULTAT (en euros) - SUITE	Exercice clos le 31/12/2023			2022
	CSA hors groupes et promotions	Groupes et promotions	GLOBAL	GLOBAL
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-		-	5 979
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	350		350	3 700 000
- Reprises sur provisions et transferts de charges	-		-	4 588
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	350	-	350	3 710 567
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 288	-	1 288	-
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-		-	764 207
- Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 288	-	1 288	764 207
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(938)	-	(938)	2 946 360
- Impôt sur les bénéfices	25 602		25 602	
TOTAL DES PRODUITS	2 248 656	366 681	2 615 337	5 942 835
TOTAL DES CHARGES	1 960 113	337 831	2 297 944	2 926 614
EXCEDENT OU (DEFICIT)	288 543	28 850	317 393	3 016 221



CentraleSupélec Alumni

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ERNST & YOUNG Audit



CentraleSupelec Alumni

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres de l'association CentraleSupelec Alumni,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

► **Avec l'association Ingénieurs et Scientifiques de France (I.E.S.F.)**

Personne concernée

M. Frédéric Mischeletti, administrateur de l'association I.E.S.F. et de votre association.

Nature et objet

Votre association est membre de l'association Ingénieurs et Scientifiques de France. En tant que membre, elle verse à l'I.E.S.F. une cotisation annuelle.

Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre association a versé et comptabilisé en charges une cotisation de € 26 000 ; elle a également participé à hauteur de € 5 000 à la Convention Scientifique Etudiante.



► Avec la société Airgreen Conseil

Personne concernée

M. Guy Delcroix, président de la société Airgreen Conseil et administrateur de votre association depuis le 28 juin 2022.

Nature et objet

Votre association a signé avec la société Airgreen Conseil un contrat de mission de consultant.

Modalités

Le montant des dépenses facturées et comptabilisées en charges par votre association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à € 31 954.

► Avec les administrateurs de votre association

Personnes concernées

MM. Jean-Loïc Galle, Antoine Level, Stéphane Aubet, Guy Tessereau, Dominique Gruson, Frédéric Mischeletti et M^{me} Pascale Temin tous administrateurs de votre association.

Nature et objet

Au titre de leur mandat d'administrateur, les administrateurs listés ci-dessus ont perçu des remboursements de frais de déplacement et de réception.

Modalités

Le montant des frais remboursés aux administrateurs au titre de la période s'est élevé à € 3 176.

Paris-La Défense, le 28 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen